EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/20260708b
Domaine : 4.1
Date de convocation : 25 septembre 2026
Date de l'affichage : 25 septembre 2026

Objet : 08b – Remboursement des frais de visite médicale obligatoire pour un agent communal

L'an deux mille vingt-six, le premier octobre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Eva LEMPICKI , Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Jean-Guillaume CARONE, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI (jusqu'à 20h08), Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
- Monsieur Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Freddie PATER
- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Madame Tatiana PUSKAS a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Monsieur Alain GAUDISSIABOIS
- Madame Manuela DUBOIS a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX
- Monsieur Mathis CONTASSOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES
- Madame Elène JAILLON a donné pouvoir à Madame Aude PINARD

Absents : Monsieur Jack-Tomy NKENZI (jusqu'à 20h08)

Monsieur Alexandre KARADJINOV a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
- En exercice : 33
- Présents : 32 (jusqu'à 20h08), 33 (à partir de 20h08)
- Votants : 32 (jusqu'à 20h08), 33 (à partir de 20h08)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L811-1 : application aux collectivités territoriales des livres 1 à 5 de la partie 4 du code du travail,

VU le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

VU les dispositions du Code de la route relatives au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20261001-20260708b-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances, tarification, ressources humaines et affaires générales,

CONSIDERANT que Monsieur [redacted], adjoint technique est amené, dans le cadre de ses fonctions, à conduire des véhicules appartenant à la commune ;

CONSIDERANT que la conduite de ces véhicules nécessite que l'agent dispose d'un permis de conduire en cours de validité et, le cas échéant, satisfasse aux obligations de contrôle médical de son aptitude à la conduite ;

CONSIDERANT que Monsieur [redacted] a effectué une visite médicale auprès d'un médecin agréé dans le cadre du renouvellement de son permis de conduire, nécessaire à l'exercice de ses fonctions ;

CONSIDERANT que l'agent a fait l'avance des frais liés à cette visite médicale, pour un montant de 36€ (trente-six euros) ;

CONSIDENRANT que ces frais ont été engagés dans l'intérêt du service et sont directement liés à l'exercice des fonctions de l'agent ;

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de procéder au remboursement de ces frais à l'agent, sur présentation du justificatif de paiement ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'autoriser le remboursement à Monsieu[redacted] adjoint technique, de la somme de 36 € (trente-six euros), correspondant aux frais de visite médicale auprès d'un médecin agréé, effectuée dans le cadre du renouvellement de son permis de conduire, nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

DIT que le remboursement sera effectué sur présentation du justificatif de paiement.

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice,

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Eragny-sur-Oise le 1er octobre 2026
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Thibault HUMBERT	Alexandre KARADJINOV
Maire d'Eragny-sur-Oise Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise Conseiller régional d'Ile-de-France	Secrétaire de séance Adjoint au Maire chargé de la Culture et des jumelages

Certifiée exécutoire compte tenu de la télétransmission en Préfecture le

et de la publication le

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20261001-20260708b-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

Facture n° 19917 du 27/01/2026

Note d'honoraires

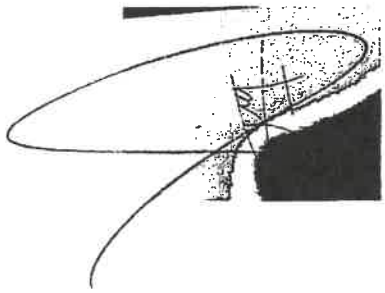
Dr AZZEDINE OUZAID
Médecine générale

6 Rue Claude Debussy
95300 Pontoise
N° facturation PS : 951013093
RPPS : 10101410669

Bénéficiaire des soins
[redacted]

Date	Acte	Montant
27/01/2026	PERMIS DE CONDUIRE	36,00 €

Payé le 27/01/2026 par Espèces **TOTAL** **36,00 €**



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 01 OCT. 2026
ÉRAGNY-SUR-OISE, le 01 OCT. 2026

Thibault HUMBERT
Maire d'Éragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontois

Alexandre KARADJINOV
Secrétaire de séance
Adjoint au maire chargé de la culture et des jumelages

TVA non applicable, article 261-4-1° du CGI

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20261001-20260708b-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026